

Présentation de l'appellation Site Vitrine

Le Réseau Compost Citoyen porte depuis 2021 une démarche Qualité (DQ) dans l'optique d'améliorer et promouvoir le compostage de proximité.



La démarche d'appellation Site Vitrine

À l'origine, le concept de Site Vitrine a été lancé par le RCC Nouvelle-Aquitaine qui l'a ouvert à l'ensemble du Réseau. Aujourd'hui, le RCC national propose une démarche globale harmonisée en l'intégrant dans la Démarche Qualité. L'appellation Site Vitrine est une reconnaissance de qualité, mise en place par le RCC et déclinée par les réseaux régionaux. **Il s'agit de montrer le principe de la faisabilité du compostage de proximité.**

Les gestionnaires de site¹ peuvent faire reconnaître un de leurs sites Site Vitrine (SV), ce qui est une étape « accessible » et surtout facilement valorisable d'un point de vue communication et support de sensibilisation (c'est attractif).

La démarche vertueuse peut être poursuivie avec les outils complémentaires en ligne que sont les auto-diagnostics et les audits, déclinables pour un site ou une opération.

Un Site Vitrine est un site partagé ou en établissement qui met en avant les bonnes pratiques de compostage, pour :

- Augmenter la visibilité de ses actions
- Attirer l'attention et la curiosité des visiteurs
- Promouvoir les bonnes pratiques du compostage

Il peut ainsi permettre :

- d'attirer/valoriser des référents
- de disposer d'un site de qualité pour conduire des animations comme Tous au Compost ou la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)
- d'offrir un lieu pratique pour les échanges et formations

L'appellation Site Vitrine est concrétisée par l'obtention d'un logo affichable sur le site, fourni en format pdf par le RCC. Elle nécessite de soumettre à son RCC régional une demande d'appellation, qui se présente sous la forme d'une charte d'engagement, pour une durée renouvelable.

La demande d'appellation Site Vitrine

1

RCC National
RCC Régional
Gestionnaire de site

Communication sur la démarche et ses outils

Le RCC et les RCC régionaux communiquent sur la démarche **auprès de leurs adhérents et partenaires, dont les gestionnaires de site.**

Il met à disposition des RCC régionaux des outils, sous forme numérique (internet ou pdf). Il assure les évolutions au fil des ans en faisant le bilan de la démarche.

Le RCC national a élaboré :

- une présentation sur son **site internet**
- un **document Charte** Site Vitrine et logo dédié
- un **document explicatif**
- un **flyer** explicatif
- un **panneau de présentation**

2

RCC National
RCC Régional
Gestionnaire de site

La demande d'appellation

Sur demande d'un Gestionnaire de site, le RCC régional fournit la **charte à signer**. Le gestionnaire de site intéressé vérifie que son site remplit bien les 9 critères obligatoires. Il contacte son **RCC régional**, et à l'occasion d'un échange, ce dernier vérifie à son tour que le site est éligible.

Ceci est fait soit par visite rencontre sur place, soit par entretien téléphonique. Il peut demander au gestionnaire de site 3 justificatifs choisis aléatoirement parmi les 9 critères obligatoires.

Critères obligatoires : se référer à la charte pour en avoir le détail

3

RCC National
RCC Régional
Gestionnaire de site

La signature de la charte

Si le site objet de la demande est éligible, une **charte de reconnaissance de validation des critères obligatoires** est signée par les deux parties.

Un **logo SV** national (format pdf) adaptable aux supports de communication est fourni au Gestionnaire de site qui peut l'afficher sur son site. La reconnaissance est valable la première fois pour **l'année en cours et la suivante**.

4

RCC National
RCC Régional
Gestionnaire de site

L'enregistrement des Sites Vitrites

Le RCC régional **assure la traçabilité** des appellations délivrées. Il **informe** le RCC national des appellations délivrées.

Le RCC national inscrit les sites Vitrites sur la **cartographie Géocompost** afin d'assurer leur visibilité.

5

RCC National
RCC Régional
Gestionnaire de site

Le renouvellement de la demande

Le renouvellement est ensuite **annuel**, après entretien téléphonique ou visite du RCC régional.

Les niveaux de reconnaissance de l'appellation

Un logo Site Vitrine est attribué à un site qui respecte les 9 critères obligatoires de la charte.

Le logo Site Vitrine

Un logo national (format pdf) adaptable à vos supports de communication vous est fourni.

La reconnaissance est valable la première fois pour l'année en cours et la suivante. Le renouvellement est ensuite annuel, sur demande puis entretien ou visite.

Le logo Site Vitrine comporte :

- le logo du RCC et le terme Site Vitrine
- la période de reconnaissance, avec 2 variantes :
 - > pour **démarrage** d'appellation Site Vitrine, une période formée de 2 années (l'année en cours et la suivante; par exemple 2023-2024 ou 2024-2025)
 - > pour **renouvellement**, une période d'une année (exemple 2024)
- Optionnellement, des pictos de reconnaissance d'un critère bonus. Deux critères bonus sont définis pour cette première version de charte.



Les critères bonus

Optionnellement, des critères bonus permettent d'illustrer la maturité du dispositif.

Deux critères bonus, matérialisés par des pictos inclus dans le logo Site Vitrine, sont définis pour cette première version de l'appellation :

- picto "carné" : le site accepte les déchets carnés
- picto "grosse capacité" : le site traite plus de 5 tonnes de biodéchets par an

Au fil des versions suivantes, cette liste pourra être étendue, avec pictos supplémentaires.

Si un site remplit un critère bonus, il obtient pour chaque critère bonus une distinction supplémentaire qui se matérialise par un pictogramme ajouté à l'appellation décernée.

Picto "carné"
Le site accepte les déchets carnés



Picto "grosse capacité"
Le site traite plus de 5 tonnes de biodéchets par an



Questions fréquentes

Qui est concerné ?

Tout gestionnaire de site engagé dans la reconnaissance et la valorisation de la PGProx (Prévention et gestion de proximité des biodéchets).

Qui attribue l'appellation Site Vitrine ?

C'est votre **RCC régional**. L'appellation Site Vitrine s'appuie sur un socle de démarche identique pour tous les RCC régionaux. Chaque RCC régional peut compléter le dispositif selon ses moyens et objectifs.

Est-il possible de demander l'appellation Site Vitrine pour plusieurs sites ?

Oui, dans ce cas, la démarche est à faire pour chaque site.

Quels sont les outils qui complètent Site Vitrine ?

RCC porte depuis 2021 une Démarche Qualité (DQ) dans l'optique d'améliorer et promouvoir le compostage de proximité. 5 outils sont ainsi proposés aujourd'hui aux gestionnaires de sites de compostage :

